

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la résolution Céline Ehrwein Nihan et consorts –
Règlement sur la migration des données des utilisateurs
de RERO vers le nouveau SIGB (15_RES_028)**

Rappel de l'intervention parlementaire

Dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau système intégré destiné à gérer les bibliothèques du réseau vaudois (SIGB RenouVaud), le Grand Conseil vaudois demande au Conseil d'Etat d'établir, conjointement avec la préposée à la protection des données, un règlement sur les conditions et modalités de la migration des données des utilisateurs.

(Signé) Céline Ehrwein Nihan et 22 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat

La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL) a été en contact étroit avec l'autorité de protection des données et de droit à l'information (PPDI) dans le cadre de la mise en œuvre du projet Renouvaud. Conformément aux résultats de ces échanges, la mise en place d'une procédure ad hoc a été privilégiée, en lieu et place de l'établissement d'un règlement de migration des données qui aurait visé un événement unique.

D'une manière générale, le sujet de la protection des données est évolutif et c'est une thématique qui prend place de manière régulière dans la gouvernance de Renouvaud et des projets mis en place. Par exemple, des échanges avec le préposé à la protection des données du canton de Vaud ont amené des ajustements, au début 2020, concernant le temps de conservation des données utilisateurs.

Swisscoveries et Renouvaud utilisent les mêmes outils, soit les solutions Cloud Alma-Primo de la société ExLibris. Ainsi, les règles mises en place par Swisscoveries pour la plateforme nationale, tant pour des questions techniques que sur les usages d'application des règles au niveau suisse, sont observées avec grande attention. Il est à préciser que les délais actuels de conservation des données des usagers sont plus restrictifs sur Renouvaud qu'ils ne le sont sur Swisscoveries.

Par ailleurs, il sied de mentionner que Swisscoveries a consulté, lors de la mise en place de sa plateforme fin 2020, l'ensemble des préposés à la protection des données des cantons suisses représentés sur leur plateforme. Pour des questions pratiques, un très petit nombre de préposés ont été définis par Swisscoveries comme interlocuteurs de référence afin de faciliter la réglementation et la mise en œuvre sur la plateforme nationale.

Pour conclure et nonobstant le renoncement à l'élaboration d'un règlement spécifique à cette migration, le Conseil d'Etat peut assurer au Grand Conseil que la protection des données des usagers demeure une préoccupation centrale et constante pour la BCUL, laquelle attache la plus grande importance à cette thématique sensible.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 novembre 2021.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat